



**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2021
COMMUNE DE SAINT PATERNE – LE CHEVAIN**

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf novembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joël TOUCHARD, Maire.

En exercice	23
Présents	18
Pouvoirs	1
Votants	19

Etaient présents : Messieurs, DENYS Stéphane, TOUCHARD Joël, POUTREL Philippe, ROUX Alain, DAHL Patrick (arrivé à 18h40), LEBLANC Bruno, VAUTIER Nicolas, MICHALECZEK Boris et Gilles de BAGLION Gérard BENOIT (arrivé à 19h26).

Mesdames FOULON Nathalie, KERIO Danielle, COSSON Marie-Françoise, VIEL Annette, JEAN Thérèse, BEAL Isabelle, Flora ROUX, DELANNOY Véronique.

Absents excusés : RAUX Karine (donne pouvoir à MME Jean Thérèse), Cécile HARDY

Absents : Patrick VINOT, TOULIS Sylvie, THOMAS Sylvie,

Date de convocation : 22 novembre 2021

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal 8 novembre 2021;
2. Participation citoyenne gendarmerie
3. Convention poste communale
4. Désignation représentants différents organismes
5. Convention financement école numérique
6. Présentation de l'étude de l'aménagement du centre bourg de Saint Paterne
7. Décision du Maire
8. Questions diverses.

❖ **APPROBATION DU PROCES VERBAL**

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 8 novembre 2021.

❖ **PARTICIPATION CITOYENNE GENDARMERIE**

La gendarmerie propose la démarche « participation citoyenne ». Elle consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier et à les associer à la protection de leur environnement.

La participation citoyenne est un dispositif officiel gratuit qui permet de lutter contre les actes de délinquance et les incivilités d'un quartier ou d'une commune. Des référents citoyens sont choisis

par le maire, sur volontariat, pour faire le relais entre les habitants du quartier et la brigade de gendarmerie locale.

En renforçant le contact et les échanges d'informations entre les forces de l'ordre, les élus et la population, la participation citoyenne s'inscrit dans la police de sécurité du quotidien. La participation citoyenne permet également de développer une culture de prévention de la délinquance auprès des citoyens.

Le responsable de la gendarmerie locale désigne un gendarme référent pour entretenir un contact régulier avec les citoyens référents : recueil des informations, dispense de conseils et diffusion des messages de prévention aux fins d'information de la population. Une réunion publique annuelle est organisée par le maire et le responsable local de la gendarmerie pour présenter le bilan du dispositif.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de:

- **REPORTER** l'adhésion au dispositif au prochain Conseil
- **AUTORISER** le Maire à signer le protocole et tout document utile relatif à ce dossier.

❖ CONVENTION POUR LA GESTION DE LA POSTE COMMUNALE

Vu la délibération n°2021-019 instituant le principe d'une agence postale communale,

La présente convention a pour objet de définir les modalités de gestion de la poste communale. Elle devra proposer les services suivants :

Produits et services postaux

- Affranchissements (lettres et colis ordinaires ou recommandés),
- Vente de produits :
- Timbres à usage courant dont timbres et carnets de timbres philatéliques,
- Enveloppes Prêt-à-Poster par lots,
- Emballages Colissimo,
- Emballages à affranchir,
- Prêt-à-Expédier Chronopost France Métropolitaine
- Pack déménagement, pack garde du courrier, enveloppes de réexpédition
- Fourniture d'autres produits postaux sur demande.
- Dépôts d'objets y compris recommandés (hors objets sous contrat, objets en nombre et valeur déclarée),
- Retraits d'objets y compris recommandés (hors poste restante, valeur déclarée et Chronopost),
- Services de proximité : contrat de réexpédition du courrier, garde du courrier, abonnement mobilité,
- Dépôt des procurations courrier.

Services financiers et prestations associées

- Retrait d'espèces sur compte courant postal,
- Retrait d'espèces sur Postépargne ou livret d'épargne,
- Transmission au bureau de rattachement pour traitement direct :
- des demandes de services liées aux CCP,
- des procurations liées aux services financiers,

- des versements d'espèces sur un compte courant postal,
- des versements d'espèces sur un Postépargne ou livret d'épargne.
- Transmission au centre financier pour traitement direct des demandes de dépôt de chèques sur CCP et comptes épargne.

Produits et services tiers

- Vente de produits et services du Groupe « La Poste », notamment de téléphonie « La Poste Mobile»
- Vente de produits et services de Partenaires de La Poste.

En échange, le groupe de La Poste verse une indemnité de travaux d'un montant de 40 000€ (maximum) pour l'agencement de la poste communale. De plus, La Poste versera une indemnité compensatrice de 1046€ par mois. De plus, une indemnité d'installation de 3138€ est prévue qui est différente de la prime de travaux.

La Commune détermine les jours et horaires d'ouverture, après en avoir informé La Poste, de manière à satisfaire les besoins de la clientèle, et à assurer dans des conditions satisfaisantes la continuité du service public.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité (une voix contre M.LEBLANC Bruno et une abstention MME BEAL Isabelle):

- **SIGNER** la convention avec la poste telle que présentée,
- **AUTORISER** le Maire à signer le protocole et tout document utile relatif à ce dossier.

❖ DESIGNATION REPRESENTANTS DIFFERENTS ORGANISMES

➤ Référent déchet

Suite à la présentation du service déchet de la C.U.A. lors du Conseil Municipal du 8 novembre 2021, il est demandé au Conseil de nommer un référent déchet.

➤ Représentant comité de pilotage du site Nature 2000 « Haute vallée de la Sarthe »

La préfecture de l'Orne demande qu'il soit désigné un titulaire et un suppléant. Pour information, une zone Natura 2000 est un site protégé pour préserver un habitat ou des espèces représentatives de la biodiversité européenne.

Le comité de pilotage est un organe de concertation pour les orientations du site. Il y a une réunion environ tous les 18 mois. La prochaine aura lieu en janvier 2022 pour présenter le bilan des actions, les propositions de programme et les mesures de gestion du site.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **NOMME** BEAL Isabelle référente déchet
- **NOMME** LEBLANC Bruno en tant que titulaire et ROUX Flora suppléante pour représenter la commune dans le pilotage du site Natura 2000.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document utile à ce dossier.

❖ CONVENTION FINANCEMENT ECOLE NUMERIQUE

Vu la délibération n°2020-026 concernant le label école numérique,
Vu la délibération n°2021-018 créant un budget supplémentaire pour 2021,

La commune de Saint-Paterne – Le Chevain a candidaté à l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires. Cette candidature a été acceptée et se traduit par une proposition de convention avec la région académique des pays de la Loire.

Cette convention s'intègre plus largement dans la politique de rétablissement de la Continuité pédagogique et de soutien de la transformation numérique de l'enseignement dans le cadre du Plan de relance économique de la France de 2020-2022.

Les dépenses prévues couvriront l'acquisition :

- d'équipements numériques pour les classes :
 - Un vidéoprojecteur interactif pour une classe de l'école du chat perché et un autre pour une classe de l'école Charles Perrault,
 - 5 ordinateurs pour les classes élémentaires de l'école Charles Perrault et 2 ordinateurs pour les classes élémentaires de l'école du Chat Perché,
- d'équipements numériques mobiles mutualisables :
 - 4 tablettes pour l'école du chat perché et 4 tablettes pour l'école Charles Perrault,
 - un point d'accès wifi par école,
- des travaux d'infrastructures nécessaires en matière de réseau informatique filaire et Wi-Fi des deux écoles,
- de logiciels ressources adaptés aux programmes des écoles élémentaires pour les deux écoles.

La collectivité s'engage à commencer les opérations au maximum 6 mois après la signature de la convention et à les finir au plus tard le 31 décembre 2022.

Le recteur de la région académique s'engage à verser la subvention à hauteur d'un montant maximum de 17 471,00 € conformément au règlement de l'AAP SNEE, le coût total des opérations étant de 32 042,00 €.

Rappelons que le budget voté pour 2021 faisait état d'une enveloppe de 31 000€. Il a été prévu également une recette de 17 400€ correspondant à la subvention.

Dans tous les documents et communications portant sur le projet financé au titre de la présente convention, la collectivité s'engage à préciser que les opérations retenues sont réalisées dans le cadre du Plan de relance économique de la France de 2020-2022 lancé par l'État, et y à apposer le logo France relance, ainsi que le bloc-marque « Gouvernement ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la convention telle que proposée,
- **AUTORISE LE Maire** ou son délégué à signer tout document utile relatif à ce dossier.

Suite au 1^{er} rapport du cabinet d'architecture d'urbanisme et d'environnement (C.A.U.E.), le Maire vous propose d'étudier leurs préconisations et leurs hypothèses d'aménagement au regard de l'état des lieux.

Une réunion le 7 décembre 2021 est prévue avec un représentant du département, de la C.U.A ainsi que le C.A.U.E. Le 10 décembre un rendez-vous est prévu également avec SARTerritoires pour nous aider dans une assistance de maîtrise d'œuvre.

Une réunion avec les riverains et commerces devra être fixées les prochaines semaines (en dehors de l'enquête public).

❖ DECISION DU MAIRE

Dans le cadre de l'installation de la poste communale, La Poste nous alloue une enveloppe de 40 000€ pour effectuer les travaux. Le Maire a procédé à un virement de crédit de 40 000€ de dépenses imprévues vers l'opération 10022 opération bâtiments communaux.

❖ QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur Touchard informe qu'il manque de personnel actuellement au service administratif. C'est pourquoi l'agent assurant les permanences de Le Chevain est transféré à Saint Patern. Afin de ne pas pénaliser les habitants du Chevain, il est demandé aux Adjoints d'assurer une permanence sur les horaires habituels de la mairie de Le Chevain.
- Monsieur Leblanc souhaiterait pour les vœux du maire du 14 janvier d'acheter une nouvelle sono. Il est proposé de contrôler le matériel préalablement et éventuellement nous pourrions nous en faire prêter.
Monsieur Leblanc propose qu'une troupe de théâtre vienne présenter sa pièce « à vous de juger au procès des femmes » en début d'année 2022. Il est proposé le 23 janvier et sera mis à l'ordre du jour du prochain Conseil.
- Monsieur Vautier remercie chaleureusement le Conseil d'Administration du C.C.A.S pour l'organisation du Repas des Aînés.
- Monsieur Benoît informe qu'il y a eu des fleurs du cimetière de Le Chevain volées. M. Touchard invite les victimes à déposer plainte.
- Monsieur Denys informe qu'une étude a été faite sur la fréquentation de la RD 166. Il y a entre 270 et 300 véhicules par jour. Au début de l'étude les véhicules étaient en moyenne à 51km/h puis en fin d'étude à 44.43km/h.
- Monsieur Dahl informe le Conseil qu'un atelier de décorations de Noël aura lieu le 8 décembre.
- Monsieur Poutrel informe qu'une adhésion à ecollectivité coûterait environ 1500€ et permettrait de bénéficier du marché espace numérique de travail (ENT) pour les écoles. Une étude approfondie de ce dossier est en cours.

La prochaine séance se déroulera le lundi 31 janvier 2021

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h03.

La secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'IB' or similar, written over a horizontal line.

Isabelle BEAL